

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
du mercredi 5 décembre 2012 après-midi

10 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les nouvelles nominations du Conseil national de la kinésithérapie" (n° 14031)

10.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, depuis sa dernière séance du 10 juin 2010, le Conseil national des Kinésithérapeutes (CNK) était en attente de nouvelles nominations lui permettant d'être renouvelé, mais le gouvernement en affaires courantes a sensiblement retardé cette échéance.

Rappelons que le CNK a pour mission de donner des avis au ministre de la Santé publique ainsi qu'aux gouvernements des Communautés. Il joue donc un rôle essentiel, notamment quand il s'agit d'approuver des arrêtés ministériels.

Le 24 avril dernier, vous signiez les nominations du CNK. Le 11 mai, le service juridique les portait au *Moniteur* pour publication et elles deviennent effectives le 7 juin.

Or il me revient que la décision installant ce Conseil national a dû être annulée, car certains candidats briguaient un troisième mandat alors que seulement deux sont acceptés.

Comment expliquer cette erreur alors que tous les dossiers de candidature ont été renvoyés en janvier 2012 au SPF Santé publique en vue d'être vérifiés? Madame la ministre, pouvez-vous nous éclairer sur ce dossier? Qu'en est-il actuellement?

10.02 **Laurette Onkelinx**, ministre: Monsieur le président, chère collègue, il y a effectivement eu un vice de procédure lors du renouvellement des membres du Conseil national de la kinésithérapie.

Les services du SPF Santé publique ne s'en sont aperçus qu'après la publication des nominations au *Moniteur belge*, le 7 juin 2012. Les causes de cette erreur ont été analysées de façon à ce que cela ne se reproduise plus.

Pour garantir la validité juridique des avis futurs qu'émettrait ce Conseil, j'ai donné instruction de remplacer les membres erronément nommés. Nous attendons encore les noms d'un certain nombre de candidats qui doivent être présentés par les associations professionnelles représentatives des médecins.

Dès que ceux-ci seront connus, les remplacements nécessaires seront effectués et le Conseil national pourra enfin se réunir.

10.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je constate que les choses avancent. Reste à attendre quelques semaines, voire quelques mois pour pouvoir disposer de cet outil que constitue le Conseil national.

L'incident est clos.